

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

PRESENTS :

| | | | |
|-----|-------------|---------------|-------------|
| MM | BRINGARD | Roger | Maire |
| | VOISIN | Thierry | Adjoint |
| | REINSTETTEL | Philippe | Adjoint |
| | COMPERE | Sébastien | conseiller |
| | COMPERE | Jean-François | conseiller |
| | BITTNER | Paul-Antoine | conseiller |
| | HANS | Matthieu | conseiller |
| | RIETH | Patrick | conseiller |
| Mme | PEREZ | Carine | conseillère |
| MM | ERNY | Michel | conseiller |
| | SIMON | Jean-Paul | conseiller |

Absents excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du conseil du 11 juin 2020
2. Location pylône ITAS TIM
3. Occupation de l'ancienne maternelle
4. Existence de l'équipe d'appui de sécurité civile
5. RPID - situation
6. Désignation dans les commissions « communauté de communes »
7. Don à la commune
8. Divers

Sur proposition de M. le Maire, M. Thierry Voisin a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 11 juin 2020.

2. LOCATION PYLONE ITAS TIM

M. Patrick Rieth, conseiller municipal chargé du dossier a exposé clairement sur l'intérêt de changer de société gérant notre pylône lié à la téléphonie (ITAS TIM). Le contrat qui nous lie à cette société sera échu en février 2024. Une rencontre a été organisée le 22 juin dernier avec les représentants de la société Valocime. Outre l'avantage financier, c'est surtout la couverture téléphonique du village qui sera optimisée.

Une autre offre a également faite par la Sté SASU JFP Consulting.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de comparer les différentes offres avant de prendre une décision finale.

3 OCCUPATION DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire souhaite que cet espace soit partagé avec d'autres sociétés, mais également pour y créer un lieu de rencontres pour nos concitoyens, en particulier les initier à l'informatique mais également à bien d'autres activités.

Les membres du conseil ont accepté cette proposition.

Monsieur le Maire fera diligences avec la seule association qui occupe cet espace, à savoir la chorale.

4. EXISTENCE DE L'EQUIPE D'APPUI DE SECURITE CIVILE

M. Philippe Reinstettel, adjoint, en charge du dossier entreprendra les démarches pour, d'une part mettre à jour les actes d'engagement, cibler les tâches nouvelles auxquelles les membres

sont susceptibles d'effectuer, de procéder à de nouveau recrutement et rédiger un protocole d'alerte en collaboration avec M. Christian Compère.

Il existe, à ce jour, une ligne téléphonique dans ce bâtiment. Le bâtiment n'est pas utilisé et le conseil propose d'annuler la ligne.

Concernant le camion de pompiers, ce dernier n'est pratiquement plus utilisé et mal adapté désormais aux missions auxquelles les femmes et les hommes de l'équipe d'appui de sécurité civil sont confrontés.

Après discussion, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de couper la ligne téléphonique et de vendre le camion pompiers.

5. RPID – SITUATION

Monsieur le Maire a souhaité informer les nouveaux élus du fonctionnement du RPID (rassemblement pédagogique intercommunal dispersé) qui a vu le jour lors de la rentrée 2019/2020.

Sans cette création, la commune de Mitzach perdait son école et la commune d'Husseren perdait 2 classes.

6. DESIGNATION DANS LES COMMISSIONS DE LA COMMUNATE DE COMMUNES

Les différentes commissions de la communauté de communes sont énumérées et chaque conseiller peut être volontaire.

- **Dynamique commerciale, artisanale et industrielle :**

MM. Rieth Patrick et Reinstettel Philippe

- **Eau et assainissement :**

M. Voisin Thierry

- **Gestion et déploiement des équipements sportifs et de loisirs :**

M. Bittner Paul-Antoine

- **Développement touristique et culturel :**

MM. Compère Sébastien et Simon Jean-Paul

- **Urbanisme et aménagement du territoire :**

M. le Maire et M. Compère Sébastien

- **Environnement et développement durable :**

M. le Maire et M. Compère Sébastien

- **Services à la population :**

M. le Maire et Mme Perez Carine

7. DON A LA COMMUNE

Suite à la fête villageoise du 15 septembre 2019, les sociétés du village se sont regroupées pour organiser une ballade qui transitait par le château du Stoerenbourg suivi d'un apéritif musical et d'un repas.

Cette fête était organisée au profit de l'église.

Le conseil de fabrique a reversé à la commune la somme de 4 800 €.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, ce don.

8. DIVERS

Site internet – page face book : Monsieur Paul-Antoine Bittner nous a fait une belle projection ou est apparue une belle mise en page en page. La mise en ligne de notre site devrait intervenir dans les prochains jours. Le conseil municipal le remercie chaleureusement.

Chalet de chasse : suite à l'initiative de M. le Maire, il est apparu que le chalet de chasse se situe sur un terrain privé et non communal. Le propriétaire est M. Joseph Schneider.

Ce chalet a fait l'objet de travaux d'assainissement collectif.

Dans la perspective du départ de M. Schneider, une société de chasse a été créée. Plusieurs rencontres ont été effectuées en mairie dans ces sens. La mairie a accepté cette création dans les mêmes conditions (au gré à gré), jusqu'à la fin du bail. L'association est inscrite au tribunal de grande instance de Mulhouse, régie par la loi de 1901 sous le nom « Association de chasse du Stoerenbourg).

A la fin du bail, la commune se réserve le droit de revoir cette location de chasse.

Masques : des masques seront mis à disposition des habitants.

Fibre optique : elle devrait être effective au cours du mois d'octobre. 80 % de nos maisons en seront dotées, seuls les collectifs et les maisons isolées ne le seront pas, leur connexion interviendra plus tard.

Création d'une équipe de bénévoles : M. le Maire informe les conseillers sur la nécessité de créer cette équipe. Les démarches seront entreprises en particulier par le biais de notre site et la page face book.

Repas des aînés : M. le Maire demande aux conseillers de réfléchir à ce sujet, il est probable que le repas traditionnel n'aura pas lieu au regard de la situation sanitaire actuelle.

Dépôts verts : un nouveau cadenas sera installé. Les heures d'ouverture seront les suivantes :

- Mercredi après-midi : de 14h et 18h
- Vendredi après-midi : de 14h à 18h
- Samedi : ouvert la journée.

Lettre anonyme : ceci ne relève d'aucune importance.

Avancement d'échelon : M. Voisin propose aux conseillers l'avancement d'échelon pour tous les agents.

Panneaux photovoltaïques : M. Rieth se renseigne sur la faisabilité (tarif, subvention) de mettre des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments. Il faudrait une surface de 120 m². M. Rieth et M. Compère Sébastien essayent de trouver le meilleur endroit.

Séance levée à 22h.

| | | | |
|-------------|---------------|----------------------|--|
| BRINGARD | Roger | Maire | |
| VOISIN | Thierry | Adjoint au Maire | |
| REINSTETTEL | Philippe | Adjoint au Maire | |
| COMPERE | Sébastien | Conseiller Municipal | |
| COMPERE | Jean-François | Conseiller Municipal | |
| BITTNER | Paul-Antoine | Conseiller Municipal | |
| HANS | Matthieu | Conseiller Municipal | |

| | | | |
|-------|-----------|------------------------|--|
| RIETH | Patrick | Conseiller Municipal | |
| PEREZ | Carine | Conseillère Municipale | |
| ERNY | Michel | Conseiller Municipal | |
| SIMON | Jean-Paul | Conseiller Municipal | |

Réunion de travail (avant la réunion) : le conseil municipal au complet s'est rendu sur l'exploitation de ce dernier, lequel nous a exposé sa situation et son projet, notamment la demande d'achat de terrain sur lequel ses baraquements sont installés. A la demande de M. le Maire aucune décision ne sera prise dans l'urgence. 3 cas de figure : refus de la part du conseil de vendre le terrain, la location achat et enfin la rétrocession.